

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-08-11

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du sept septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 21

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 5

Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marlène MOURIER à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Ghislaine SAVIN.

Invités présents

Laurent HARO

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Diffusion du film « le Parc naturel régional des Baronnies provençales » à Serres : participation du Parc – Subvention à la commune

La Présidente expose,

Le Parc naturel régional a coproduit en 2017 avec l'Association Alpes Provence Prod un film documentaire professionnel d'une heure intitulé « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales ». Réalisé par Monsieur René MANNENT, ce long métrage a été reçu avec beaucoup d'enthousiasme par les spectateurs dès sa sortie.

La diffusion a notamment démarré par des avant-premières gratuites dans trois cinémas du territoire : Nyons, Buis les Baronnies et Laragne-Montéglin.

La commune de Serres sollicite le concours du Parc pour prendre en charge une partie des frais de diffusion (versés au réalisateur) qui ont permis deux projections gratuites cet été.

La Présidente propose de répondre favorablement à cette demande et d'accorder une subvention de 350 € à la commune de Serres pour prendre en charge les frais d'une des deux soirées de projection du film. Cette aide conclut le programme de diffusion gratuite du film.

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** **d'attribuer une subvention de 350 €** répartie comme suit

Montant	Destinataire	Affectation comptable
350 €	Commune de Serres	6748

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ

